

Accueil en préfecture uniquement
sur rendez-vous

Votre dossier doit être mis sous enveloppe
à l'adresse suivante :
Préfecture de la Manche – BMI – TIV
Place de la préfecture - 50022 Saint-Lô cedex

Il peut être déposé à l'accueil général de la préfecture
ou transmis en recommandé.

Un rendez-vous vous sera proposé après
vérifications de votre dossier



PRÉFECTURE DE LA MANCHE
BUREAU DES MIGRATIONS
ET DE L'INTEGRATION
Place de la préfecture – 50002 Saint-Lô Cedex

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR ETRANGER

Première demande Renouvellement

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à : pref-etrangers@manche.gouv.fr

ETAT-CIVIL DU DEMANDEUR

Nom.....Epouse (pour les femmes mariées).....
Prénom..... Nationalité..... Sexe.....
Né(e) le/...../.....à..... Pays.....
Taille :Couleur de yeux :
Adresse :
N° de téléphone : E-mail :@.....
Si vous êtes hébergé, nom de l'hébergeant :
Votre situation professionnelle (adresse) :
N° de votre dernier titre de séjour :valable duau.....
Votre numéro d'étranger figurant sur ce titre de séjour : | | | | | | | | | |

Votre situation familiale

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e) concubin(e) (cocher)
Depuis le/...../.....

Epoux-Epouse-Conjoint-Pacs-Concubin(e)

Nom de naissance :.....Prénom(s).....
Né(e) le/...../.....à.....
Nationalité :

- Votre conjoint/concubin réside en France – Indiquer son numéro étranger | | | | | | | | | |
 Votre conjoint/concubin réside à l'étranger – Pays de résidence :

Tout dossier incomplet sera refusé

Fait le :

Signature :

Pièces à fournir

Vous devez fournir les photocopies des documents mentionnés (pas de documents originaux)

	Cadre réservé à l'administration	
Demande faite par un majeur		
Copie de la carte de séjour en cours de validité		
Justificatif de domicile de moins de 6 mois (adresse identique à celle figurant sur le titre de séjour) ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant		
3 photographies d'identité conformes à la réglementation en vigueur		
Copie d'acte de naissance récent délivré par l'OFPRA		
Un timbre fiscal de 45 euros (réfugié) ou de 15 euros (40 euros à partir du 01/03/2020) (protection subsidiaire)		
Remise de l'ancien titre de voyage en cas de renouvellement		
Une déclaration officielle en cas de perte ou de vol		
Demande faite pour un mineur		
3 photographies d'identité conformes à la réglementation en vigueur		
Décision de l'OFPRA		
Preuve de filiation : acte de naissance récent		
Justificatif de domicile récent des parents (adresse identique à celle figurant sur le titre de séjour) ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant		
Ecrit(s) certifiant l'accord des deux parents		
Un timbre fiscal de 45 euros (réfugié) ou de 15 euros (40 euros à compter du 01/03/2020) (protection subsidiaire)		
Remise de l'ancien titre de voyage en cas de renouvellement		
Une déclaration officielle en cas de perte ou de vol		
Copie du DCEM ou du TIR		

Proposition motivée de l'agent instructeur :

avis favorable avis défavorable

Visa du supérieur hiérarchique :